

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/05/2021

Dossier complet le :

21/05/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0163

1. Intitulé du projet

Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port de plaisance de Marina Baie des Anges sur la commune de Villeneuve Loubet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MARIBAY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Nathalie MONTURET, directrice maîtrise d'ouvrage

RCS / SIRET

8 0 7 8 7 6 3 4 7 0 0 0 2 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b)	Travaux de refonte d'installations portuaires existantes, avec mise en place d'un pompage et rejet d'eau de mer de plus de 30m3/h Dragage d'entretien 100m3 dépassant N2 Projet soumis à autorisation IOTA au titre de la rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 Euros
18. Dispositifs de prélèvement des eaux de mer	
19. Rejet en mer	
25. Extraction de minéraux par dragage marin a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif de réaliser des travaux à différents endroits sur les ouvrages portuaires:

- Musoir digue Est: extension de 15 mètres de la digue de protection impliquant une déconstruction de l'extrémité du musoir existant et un apport d'enrochements.
- Quai de la digue Est : implantation de 8 ducs d'Albe pour des postes jusqu'à 20 mètres
- Quai d'accueil : construction d'un quai d'accueil en béton armé sur pieux métalliques battus de 65 mètres, le long du talus en enrochements du môle Ouest (45 m) et du quai d'accueil existant (20 m).
- Entre la piscine de l'hôtel "Cœur Marina" et l'avant-port: installation d'un pompage/rejet (boucle) d'eau de mer pour la régulation thalasso-thermique du projet hôtelier "Cœur Marina" et le remplissage de la piscine à l'eau de mer attenante, impliquant une pose de canalisation PEHD sur le fond marin de l'avant-port pour captage et rejet d'eau de mer.
- Dragage en sortie d'émissaires pluviaux environ 100 m3 de matériaux

4.2 Objectifs du projet

Ces infrastructures portuaires s'inscrivent dans le programme d'aménagement du port de plaisance de Marina Baie des Anges, qui vise à remodeler le port, à augmenter ses niveaux de services et sa sécurité, sans augmenter sa capacité

- L'extension du musoir a pour objectif de diminuer sensiblement l'agitation du plan d'eau (en réduisant notamment la houle de Sud-Est), dans le chenal d'accès et sur le futur quai d'accueil afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors des épisodes météorologiques.
- L'implantation des ducs d'Albe et des pannes au niveau du quai de la digue permettront de faciliter l'accès aux unités
- Le quai d'accueil est l'organe principal d'une place exclusivement piétonne, adjacente au bâtiment "Cœur Marina", et se destine à l'accueil de grosses unités et des événements nautiques.
- Le captage et rejet en mer fait partie intégrante du projet de certification Bâtiment Durable Méditerranéen du "Cœur Marina", en particulier sur le volet énergétique du label.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour réaliser l'extension du musoir, une piste d'accès au musoir sera créée. L'extrémité du musoir sera déconstruite et les blocs extraits de la déconstruction seront réutilisés, avec de nouveaux enrochements pour allonger le musoir de 15 mètres. Pour cela, un noyau de 1500kg sera mis en œuvre avec un filtre en 0,3-1T et une carapace double couche en enrochements 6-10 T sur 15ml de long. La ligne de crête du musoir existant sera aussi réparée.

L'implantation de Ducs d'Albe au niveau du quai de la digue sera réalisée via un battage de pieux par voie nautique suivi d'une fixation des équipements sur le quai.

Pour la réalisation du quai d'accueil est prévu un reprofilage du talus en enrochement, une dépose des ducs d'Albe existants et la réalisation de micropieux dans le terre-plein. Le battage de pieux métalliques sera fait par voie terrestre et sera suivi de la pose de poutres et de dalles préfabriquées ainsi que la réalisation d'une dalle en béton.

Pour la mise en place du pompage rejet, une tranchée d'atterrage sera réalisée sur la plage de l'Amiral et deux conduites seront coulées sur le fond marin. Des travaux de protection (mise en place d'un matelas de protection notamment) et de mise en service seront effectués.

Le dragage en sortie d'émissaires pluviaux sera fait au godet depuis le quai suivi d'une décantation à terre sur une aire étanche avant une évacuation en filière de traitement adaptée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces ouvrages rénovés permettront d'améliorer les conditions d'exploitation et la sécurité des installations.

L'extension du musoir permettra de protéger des houles de Sud-Est les nouveaux emplacements au niveau du quai d'accueil et du quai de la digue ainsi que d'atténuer l'agitation du plan d'eau dans le chenal. Elle permettra donc d'augmenter la sécurité des biens et des personnes lors des épisodes météorologiques.

L'exploitation des ouvrages ne sera pas foncièrement modifiée hormis les typologies de navires hébergés.

Le pompage/rejet en mer permettra une consommation énergétique plus durable pour le bâtiment "Cœur Marina". Les eaux seront traitées en sortie du système afin de respecter les seuils R1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation.

Il fera l'objet d'une évaluation des incidences (étude d'évaluation simplifiée) sur les sites Natura 2000 qui sera jointe à la demande d'autorisation conformément à l'article R. 214-32, II, 4, b.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Musoir	L= 77 + 15 m; l=18 m
Quai d'accueil	L = 65 m; l = 15 m
Canalisation de rejet	L= 200m diam=500mm
Canalisation de pompage	L= 400m diam=500mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de Marina Baie des Anges
Villeneuve-Loubet
06 270

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 08' 22" 33 Lat. 43° 37' 56" 76

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1 km de ZNIEFF terrestre de type 2 Etang de Vaugrenier (930012590) A 1,5 km de la ZNIEFF terrestre de type 1 Massif de Biot (930012591)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,1 km du Massif du Terme blanc (arrêté de protection du biotope).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve-Loubet est une commune littorale au titre du code de l'urbanisme.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de PPBE(Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du département des Alpes-Maritimes relatif notamment au réseau routier national et incluant la commune de Villeneuve Loubet. Le projet situé à 1 km de l'axe autoroutier n'est pas inclus dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1,7 km du manoir de Vaugrenier qui est un monument historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide recensée

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRIF de la commune ne situe cependant pas le secteur d'étude dans une zone à risque de feu de forêt. PPRN prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Villeneuve-Loubet approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 800 mètres du site Koni France (Zone industrielle) qui est le seul site pollué (aux hydrocarbures) de Villeneuve-Loubet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve-Loubet est incluse dans la Zone de répartition des eaux du bassin versant de la Cagne soit la masse d'eau FRDR92 définie par le SDAGE Rhône-Méditerranée. La zone du projet n'est cependant pas intégrée dans cette zone.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit: Ensemble compris entre la mer et la RN 7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet (01/03/1951)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPC FR9301573: Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins à 150 mètres ZPC FR9301571: Riviere et gorges de loup à 1,2 km ZPC FR9301572 : Dome de biot à 2,3km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 7 km du site classé du DPM constituant la côte du Cap d'Antibes (arrêté du 30 octobre 1958)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le milieu marin (pompage/ rejet) mais dans le respect des réglementation. Il n'y a donc pas d'impact potentiel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux seront liés aux opérations de dragages d'entretien qui représentent 100m3. Cet excédent ne sera pas réemployé sur le chantier de par sa contamination mais sera évacué vers la filière de stockage et traitement en fonction de sa contamination.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront utilisés pour l'extension du musoir (allongement de 15 mètres).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les différents travaux prévus pourront générer une remise en suspension des sédiments dans la zone de projet. Dans le port, les fonds marins sont typiques des fonds marins portuaires et présentent peu d'enjeu en termes d'habitats et d'espèces. Des mesures de suivi de la turbidité en continu seront mises en place pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les herbiers de posidonie et de cymodocée présents à l'extérieur du port. Pour les opérations de dragage et la réalisation de la tranchée sous la plage, une barrière anti-MES en géotextile sera déployée pour éviter la dispersion des MES.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures d'évitement limiteront tout impact direct sur les espèces protégées ou habitats de phanérogames. Les mesures de réduction par confinement permettront d'éviter des incidences indirectes liées à la remise en suspension des sédiments dans le port.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés sur des ouvrages maritimes existants mais le musoir sera allongé de 15 mètres, et le quai d'accueil de 5 m dans la concession portuaire actuelle. Le mise en place des deux canalisations de pompage et rejet engendrera une emprise supplémentaire réduite mais pour une partie en dehors de la concession.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas exposé au risque d'inondation ni au risque de submersion marine. Le projet prend en compte l'élévation du niveau de la mer due au réchauffement climatique dans sa conception. La commune de Villeneuve-Loubet et le secteur d'étude sont concernés par des enjeux modérés en matière de séisme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de baignade les plus proches sont situées à proximité directe du projet (Plage de l'amiral dans l'enceinte portuaire). Elle présente une qualité sanitaire excellente. Un suivi de la turbidité sera réalisé pendant les travaux en contact avec le milieu marin . Le positionnement du rejet thalasso-thermique a été choisi sur la base de modélisation pour éviter tout retour dans l'enceinte de la marina. De plus, un traitement sera mis en place pour éviter tout apport bactériologique dans l'eau.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des véhicules seront déployés pour l'approvisionnement des engins et des matériaux. Une partie des matériaux pourrait aussi être acheminée par la voie maritime. La circulation ne devrait cependant pas être impactée par les travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier généreront du bruit durant les travaux qui devraient être relativement courts. Ces travaux seront autorisés du lundi au samedi entre 7h et 20h, afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains les plus proches.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de fondations spéciales engendreront des vibrations qui se propageront au-delà de la zone de travaux et en particulier sous l'eau. Ces travaux ne seront autorisés que du lundi au samedi entre 7h et 20h afin de limiter les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, un éclairage de la zone de chantier pourrait être mis en place dans les heures de chantier uniquement (7h-20h). En phase aménagée, il n'y aura pas d'émissions lumineuses supplémentaires, mise à part des aménagements terrestres sur le nouveau quai d'honneur qui respecteront les normes en vigueur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets seront limités aux émissions des engins de travaux, qui respecteront les normes en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet de l'eau de piscine et de la boucle thermique sera réalisé dans l'eau de mer après traitement de cette dernière selon les normes réglementaires. Le point de rejet a été positionné pour faciliter sa dispersion.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de l'étape de démolition de l'extrémité du musoir, des déchets inertes seront produits. Ces derniers seront réutilisés pour l'allongement. Il n'y aura donc pas de production de déchets à la fin des travaux.</p> <p>Les opérations de dragage seront productrices de déchets non dangereux d'environ 100m3. Ils seront évacués vers une filière de stockage et traitement en fonction de sa contamination.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du projet a été monté de manière à s'intégrer dans le patrimoine architectural et paysager de Marina Baie des Anges.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés sur les ouvrages existants et dédiés à l'usage portuaire qui ne sera pas modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux, les principales incidences du projets sont liées à la dispersion de particules fines, pollution accidentelle, aux émissions de bruit et de vibrations.

Les travaux seront réalisés entre 7h et 20h, hors dimanche et jours fériés pour éviter les nuisances sonores liées à ces derniers. Afin de s'assurer de l'absence de propagation de particules fines dans le milieu marin, un suivi de la turbidité en continu sera réalisé pendant toute la durée des travaux en contact avec le milieu marin (référence avant travaux, seuil d'arrêt + 30%), et un rideau anti-MES (géotextile) sera déployé sur les phases les plus critiques (dragage et battage). Des kits antipollution seront aussi à disposition et des barrages de confinement d'hydrocarbures seront mis en place au besoin.

En phase exploitation, les incidences sont liées aux modifications d'emprise des ouvrages et au rejet dans le milieu des eaux de la thalasso.

Des inventaires cartographiques faune et flore ont été réalisés et aucune espèce protégée ne sera impactée.

Le rejet fera l'objet d'un traitement physico-chimique pour éviter toute incidence sur la qualité des eaux et son positionnement a été choisi pour faciliter sa dispersion sans retour vers les plages ou l'enceinte portuaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'en l'état, notre projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car l'ensemble des impacts reste maîtrisés et réduits:

- le projet a été conçu en tenant compte du contexte environnemental, pour éviter les incidences sur celui-ci grâce à la réalisation d'inventaires naturalistes, de prélèvements de sédiments et de modélisations courantologiques ;
- aucune espèce protégée n'est affectée, et le rejet sera effectué après traitement pour éviter toutes les incidences sur la masse d'eau, dans le respect des réglementations ;
- les principales incidences sont temporaires, car liées à la période de travaux en milieu maritime. Ceux-ci prennent place dans l'enceinte de la zone portuaire, sur des ouvrages déjà existants et feront l'objet de mesures d'évitement et de réduction qui les rendront mineures.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation des prélèvements et résultats d'analyses physico-chimique des sédiments et de l'eau (CREOCEAN) Annexe 7 : Cartographie des biocénoses marines 2021 (CREOCEAN) Annexe 8 : Modélisation du point de rejet en débit maximal (CREOCEAN)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Villeneuve-Loubet

le, 20 mai 2021

Signature

MARIBAY
3-7 place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay
807 876 347 RCS Versailles